Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 12 novembre 2026

Fermeture hivernale de la route vers le sommet du Mont Ventoux



Chaque année à l'approche de l'hiver, le Département de Vaucluse ferme la route qui mène au sommet du Mont Ventoux, qui ne sera donc plus accessible aux véhicules à partir du lundi 16 novembre.

Alors que les premiers flocons sont tombés sur le Mont Ventoux début novembre, le Département de Vaucluse va fermer la RD974, à partir de la station du Mont Serein pour le versant Nord et le Chalet Reynard pour le versant Sud, à partir du lundi 16 novembre à 8h.

Comme chaque année, les barrières pour interdire l'accès au sommet seront abaissées jusqu'au mois d'avril pour le versant Sud et jusqu'en mai pour le versant Nord, afin de préserver la sécurité de tous les usagers. Les stations du Mont Serein et du Chalet Reynard restent quant à elles accessibles aux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 12 novembre 2026

véhicules pendant cette période hivernale.

Pour rappel, les pneus hiver (ou les chaînes ou les chaussettes à neige) sont obligatoires pour accéder aux deux stations car les communes de Bédoin et Beaumont-du-Ventoux, ainsi que sept autres communes vauclusiennes, sont concernées par la Loi Montagne. Cette obligation est mise en œuvre chaque année du 1er novembre au 31 mars.

Pneus hiver obligatoires : quelles sont les communes vauclusiennes concernées ?

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !